

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen séance du 11 avril 2023 à 20h00 en la Mairie de Rittershoffen

**Présents** : Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry *Adjoint* et Klein Sébastien *Adjoint*.  
Buhler Florine, Schmidt Christine, Fischer Damien, Kern Marc, Rohrbacher Patrick, Wohlhuter Olivier.

Présence de Mr LUTTMANN

**Excusés** : Diho Catherine, Sattler Annick, Andler Mathieu, Durst Jean-Jacques, Stoehr Cédric, Vonau Fabrice

**Secrétaire** : Klein Sébastien.

Le compte-rendu comporte : 3 pages.  
La réunion démarre à 20h00 et se termine à 22h45.

## 1. Validation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2023

Validation à l'unanimité.

## 2. Validation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2023

Validation du CR, une abstention.

## 3. Comptes administratifs et comptes de gestion du receveur 2022 : Commune et Chaufferie

Compte administratif de la **Commune** :

Excédent de fonctionnement 207 439,18 €

Déficit d'investissement 87 087,72 €

Excédent global de clôture : 120 351,46 €

**VOTE** à l'unanimité

Compte administratif de la **chaufferie** :

Déficit de fonctionnement 116 402,91 €

Excédent d'investissement 41 832,89 €

Excédent global de clôture : 74 570,02 €

**VOTE** à l'unanimité

Décharge est donnée au receveur pour le compte de gestion de la chaufferie communale ainsi que pour le compte de gestion de la Commune.

**VOTE** à l'unanimité

## 4. Affectation du résultat : Commune et Chaufferie.

**VOTE** à l'unanimité

## 5. Budgets prévisionnels 2023 : Commune et Chaufferie.

Compte administratif de la **Commune** :

Dépenses et recettes de fonctionnement 787 500 €

Dépenses et recettes d'investissement 620 034 €

Compte Administratif de la **chaufferie** :

Dépenses et recettes de fonctionnement 193 255 €

Dépenses d'investissement 41 594 €

Recettes d'investissement 86 964 €

**VOTE** à l'unanimité

## **6. Constitution de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)**

La commission communale consultative de la chasse est chargée de donner un avis sur les points suivants :

- La composition et la délimitation des lots de chasse communaux ou intercommunaux,
- Le choix du mode de location,
- L'agrément des candidats à la location,
- L'agrément des associés-chasseurs et des permissionnaires,
- L'agrément des gardes-chasses,
- Les conditions de la cession,
- Toutes autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse.

Sont candidats : Weigel Jean-Bernard, Hoffmann Thierry et Klein Sébastien.

**VOTE** à l'unanimité pour désigner ces candidats.

## **7. Choix de la société pour remplacer les régulateurs des sous-stations.**

Quelques régulateurs des sous-stations de la chaufferie communale sont défectueux. Les modèles actuels sont vétustes et de plus sont devenus obsolètes. Plusieurs sociétés ont été sollicitées pour leur remplacement. La société PJC Automatismes de Roeschwoog est la mieux-disante : 12 375 € TTC. Déduction de la CEE, le coût final est ramené à 6 375 € TTC.

**VOTE** à l'unanimité pour retenir la société PJC Automatismes.

## **8. Rénovation du bâtiment de l'école maternelle ; ajout d'un périscolaire ; calendrier des travaux.**

Les travaux de démolition du chantier de rénovation de l'école maternelle ont mis en évidence de nombreux pourrissements de solives, du plancher de l'étage et du grenier. Cela nécessitera le remplacement des 2 planchers. Mais comme la charpente repose sur le plancher du grenier, elle devrait être déposée pour changer les solives du grenier. Cette opération étant trop compliquée et économiquement non rentable, elle sera également à remplacer.

Des sondages avaient bien été réalisés pour voir la nature des planchers, mais n'avaient malheureusement pas mis en évidence ces anomalies non prévisibles.

Tous ces travaux n'étant pas intégrés dans le projet d'origine, le chantier a été arrêté afin d'étudier les différents scénarios envisageables.

Une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux (DETR) avait été sollicitée pour l'année 2023 et vu que les travaux ne pourront pas reprendre rapidement, la commune y renonce afin d'en bénéficier pour le nouveau projet de 2025.

**VOTE** à l'unanimité pour l'abandon de la DETR de 2023.

Pour la suite, la communauté des communes nous propose d'y intégrer un périscolaire.

Afin de pouvoir prendre une décision, il faudra réaliser une estimation pour :

- Le coût de la rénovation du bâtiment existant sans y intégrer un périscolaire
- Le coût de la rénovation du bâtiment existant avec l'intégration d'un périscolaire en y précisant la part qui sera à la charge de la Commune.

## **9. Demande de subvention de l'Association des Œuvres Scolaire (AOS).**

L'AOS sollicite la commune pour le versement d'une subvention de 108 € (calculée au prorata du nombre d'élèves).

**VOTE** à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 108 €

## **10. Candidature à commune engagée « zéro déchets »**

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le SMICTOM accompagne quelques communes qui souhaitent s'engager dans une démarche de réduction des déchets.

Plusieurs animations seront proposées autour de ce thème.

**VOTE** à l'unanimité pour soumettre la candidature de la commune.

### **11. Evolution de carrière : création du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Dans le cadre de son évolution de carrière, il est proposé de nommer Mme GREINER Béatrice, actuellement adjoint administratif permanent de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, au poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au 6<sup>ème</sup> échelon au 1<sup>er</sup>/06/2023.

**VOTE** à l'unanimité pour cette évolution

### **12. Demande de certification PEFC.**

La certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) est une ONG internationale qui promeut la protection et la gestion durable des forêts à travers le monde. Elle est nécessaire pour la commercialisation du bois de notre forêt.

**VOTE** à l'unanimité pour la demande de certification

### **13. Assurance statutaire, mandat d'étude au Centre De Gestion 67.**

Le principe de l'assurance statutaire consiste à couvrir les risques liés à l'indisponibilité physique des agents des collectivités et établissements publics. Nous pouvons donner mandat d'étude au Centre De Gestion afin de consulter au nom de la commune le marché de l'assurance statutaire.

**VOTE** à l'unanimité pour donner ce mandat au CDG 67

### **14. Divers.**

- Piste cyclable Rittershoffen/Betschdorf :
  - La vente des parcelles a été lancée. Pour l'instant, 3 propriétaires ne souhaitent pas vendre. La COCOM les contactera.
  - Des essais de sondage du sol sont en cours en vue de la réalisation d'une passerelle à côté du « Erchte Briel ».
  - Une facture de 2 110 € a été adressée par la ferme GRAFF à la commune. Elle demande le dédommagement pour la mort par étouffement de poules qui proviendrait des nuisances sonores liées à la pose de 2 bancs près du monument commémoratif de la Seconde Guerre mondiale à la sortie du village en direction de Betschdorf. Les éléments de cause à effets n'ayant pas été établis, la commune ne donnera pas suite.
- Ecole : les frais de bus pour la piscine s'élèvent à 153 € (augmentation de 57 €) par trajet.
- CeA : Les RD 28 et 76 vont être gravillonnées lors de la belle saison
- Elsassputz du 01/04/2023 a eu lieu. Au vu de la météo, peu de participants mais belle collecte.

